

## Extrait des délibérations

du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

**Objet : Rapport relatif aux mutualisations de services et projet de schéma de mutualisation**

Séance du 28/05/2022

Délibération n° 37

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 14

Absents : 26

Votants : 17

- dont « pour » : 17

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 20 mai 2022 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à l'hôtel de ville de Ouangani le samedi 28 mai 2022 à 8 heures.

Présents : ABDALLAH Oidhuati, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU COLO Nassuhati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ALLAOUI Mohamed, AMBDI Youssouf, BOINA M'ZE Salim, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa, MDALLAH Anlamati, MOHAMED Zainaba, MOHAMED Bacar, RIDHOI Zainabou, YSSOUFFI Chaidati.

Absents : AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ABDOU Mohamed, ABDOURAHAMANE Céline, ADAM Ahmed, ATTIBOU Zainati, BACAR SOILIH I Inchat, BOINAHERY Ibrahim, BOINAIDI Habachia, BOURA Zaounaki Fatima, CHANFI Bibi, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, ISSOUFFI Ramadani, MADI Fatima, MADI OUSSENI Mohamadi, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, MROIVILI MOILIM Amina, NOUDJOUR Madi Assani, RAMA Ahamed, SAID Mariame, SAID-SOUFFOU Soula, SIAKA Ahamada, SOUMAILI Mhamadi, YSSOUMAIL Ahamadi.

Représentés :

- Monsieur Ibrahim Boinahery par Monsieur Mohamed Allaoui ;
- Madame Mariame Saïd par Monsieur Daoudou Chanrani ;
- Monsieur Noudjour Madi Assani par Monsieur Saïd Maarifa Ibrahim.

Secrétaire de séance : MOHAMED Zainaba

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement ses articles L5211-39-1, L5211-4-1 ; L5211-4-2 ; relatifs au schéma de mutualisation des services

Vu les conclusions du cabinet conseil CALIA, mandaté par la communauté de communes, en date de janvier 2020 portant réflexion sur la rédaction du schéma de mutualisation des services,



Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Mayotte en date du 07 mars 2022,

Vu les discussions techniques intervenues entre les directions de services communautaires et communales sur le sujet en mars et avril 2022,

Vu l'avis favorable des commissions « administration générale, ressources humaines, formation et gestion des moyens », « communication et gouvernance », « affaires juridiques et relations publiques », Finances et suivi des documents budgétaires contractuels » réunies sous forme d'inter-commission via institutionnelle le 30 avril 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,

- Valide le rapport ci-annexé relatif aux mutualisations des services entre les services de la 3co et ceux des communes membres établi par le Président et le projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat qui y est intégré.
- Décide de transmettre ce rapport et le projet intégré de mutualisation des services entre les services de la 3co et ceux des communes membres aux communes pour approbation.
- Mandate Monsieur le Président pour signer tout document en application de la présente délibération afin de mettre en œuvre le schéma de mutualisation de service après approbation par les communes membres.

Fait et délibéré le 28/05/2022

Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre  
Le président de la 3CO



**M. IBRAHIMA Said Maanrifa**  
Président de la Communauté  
des Communes du Centre Ouest

Signé électroniquement par : Ibrahim SAID MAANRIFA  
Date de signature : 02/06/2022  
Qualité : Signature de PDF Président